

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2009 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. DENIS, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

Excusés : R. NOUNTCHONGOUÉ, F. CORTET

Secrétaire de séance : N. FAUCOND

Convocation : 27 décembre 2008



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Madame le Maire propose au Conseil municipal une réflexion sur les investissements communaux pour 2009 et les années futures.

Bien que non obligatoire pour les communes de la taille de La Limouzinière ce débat permettra de préparer le budget primitif 2009 et de hiérarchiser les priorités en terme d'investissement.

Examen des opérations envisageables :

- Local ADMR/Presbytère - Rue du Commerce : travaux reportés de 2008, en cours de réalisation.
- Flèche du clocher de l'église : reprise de la maçonnerie et de la couverture du clocher (bardage vertical en ardoise), lancer la consultation d'entreprises.
- Acquisition tondeuse : le tracteur tondeuse donne des signes d'usure - devis demandés pour son remplacement en 2009.
- Informatique / Bureautique : le serveur informatique est de 2000, à faire évoluer pour 2009. Revoir les photocopieurs Mairie et Groupe Scolaire.
- Zone Commerciale : mur de clôture et démolition bâtiment.
- Assainissement et eaux pluviales - La Touche Monnet : consultations et travaux à engager pour 2009.
- Le Patureau : lancer les consultations, la commercialisation et les travaux d'aménagement.
- Logement 9 Rue Charles de Gaulle : changement des ouvertures extérieures.

Ces opérations pourraient être lancées sur le budget 2009 en fonction des financements dégagés.

D'autre part, il semble souhaitable de lancer les études pour les projets suivants :

Terrain des loisirs, extension du Cimetière, extension du Groupe Scolaire Gaston Chaissac (les perspectives d'évolution laissent à penser qu'une classe supplémentaire sera nécessaire en septembre 2010), logement la Basse Noë, logis de la Touche (réflexion sur le devenir de la propriété), centre bourg (rue du Commerce, Place de l'église et Rue Saint Vincent), canalisation d'eau potable, effacement des réseaux et aménagements de voirie, Maison de Santé (après étude de la fiche projet, continuer les démarches avec les professionnels de santé).

Micro crèche (transmettre le questionnaire aux familles) ; Liaison douce La Touche Monnet-Agglomération RD 63 (chiffrer le projet de rechercher les financements). Ces dossiers seraient étudiés en 2009 en priorité.

Pour les années à venir sont évoqués les aménagements de la Rue du Stade, du terrain des sports, de la salle de sports, la sécurisation des entrées d'agglomération sur les Routes Départementales (entrées Route de Saint Colomban et Corcoué) et les travaux sur les bâtiments Place Sainte Thérèse. Les conseils du CAUE seront sollicités.

Il est bien entendu qu'à ces projets il faudra ajouter un programme annuel de travaux de voirie et de bâtiments.

RÉVISION POS CORCOUÉ SUR LOGNE

Monsieur Frédéric LAUNAY indique à l'assemblée que la commune voisine de Corcoué sur Logne lance une révision simplifiée de son Plan d'Occupation des Sols relative à l'implantation d'éoliennes et des équipements associés ainsi qu'une modification ayant trait au règlement pour les toitures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande à être associé à cette démarche et charge Monsieur Frédéric LAUNAY du suivi de ce dossier.

GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE

Monsieur Benoît MOREAU, étudiant en licence, a effectué un stage de six semaines aux services techniques et plus précisément dirigé sur les problématiques de l'assainissement.

Il a notamment participé à la recherche des infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement et a remis un rapport de ces visites.

Madame le Maire propose une indemnité de stage fixée en fonction d'un pourcentage du SMIC, le Conseil municipal prend connaissance des barèmes appliqués par la Communauté de Communes de Grand Lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal alloue une indemnité de stage de 76,21 € par semaine correspondant à 25 % du SMIC soit 6 semaines x 76,21 € = 457,26 € à Monsieur Benoît MOREAU.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 6

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivant, sur le budget de l'exercice 2008 :

Comptes Dépenses

Compte	Nature	Montant
6045	Achats d'études, prest. de services	1 600.00
60611	Eau et assainissement	1 600.00
60622	Carburants	2 000.00
60623	Alimentation	2 000.00
60632	Fournitures de petit équipement	9 500.00
60633	Fournitures de voirie	3 400.00
61521	Entretien de terrains	3 300.00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	1 700.00

Comptes Recettes

Compte	Nature	Montant
6419	Remboursement sur rémunérations	4 800.00
74124	Dot. de base des groupements de communes	10 800.00
746	D.G.D.	8 000.00
7311	Contributions directes	1 500.00

CONTRAT FOURNITURE ÉLECTRICITÉ

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville présente une proposition d'E.D.F. visant à valoriser la consommation d'électricité produite par les techniques d'énergies renouvelables.

E.D.F. s'engage à fournir une électricité « verte » et met en place une campagne de communication, le surcoût pour la commune étant de 460 € par an. Cette opération est programmée pour 3 ans.

Après délibération, l'assemblée par 5 voix pour, 1 abstention et 11 contre décide de ne pas adhérer à cette opération.

MULTI ACCUEIL SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

Convention d'utilisation :

Madame Gisèle Vaillant propose au Conseil municipal d'approuver la convention d'utilisation du multi accueil de Saint Philbert de Grand Lieu.

Cet équipement a été construit par la commune de Saint Philbert de Grand Lieu sur le site des Businières. Il permet, depuis le 1^{er} janvier de mettre à la disposition des familles 15 places de crèche et 20 places de halte garderie. La gestion du service a été confiée, après appel d'offres, à Mutuelle Atlantique Enfance Famille et ce pour 4 ans. Dès les pré-études, la commune de La Limouzinière avait demandé à être associée à ce projet, un partenariat entre les deux communes avait été convenu sur la base d'une place réservée aux familles de La Limouzinière.

La convention fixant les conditions de ce partenariat pourrait être établie sur les bases suivantes :

2009 :	1980 h x 3.02 € = 5 979.60 €
2010-2011-2012 :	2135 h x 2.97 € = 6 340.95 €

Le nombre d'heures est plus faible en 2009 en raison du démarrage du service.

Approuver le projet de convention et autoriser le Maire ou un Adjoint à signer la convention.

Après délibération, le Conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir et charge le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires.

MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

Madame le Maire présente l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le bureau d'études Archidée.

Après négociation, l'avenant proposé s'élève à 3 334.50 € supplémentaires et est motivé par les études complémentaires demandées pour la recherche d'économies sur le projet du quartier du Patureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'avenant à passer avec le bureau d'études Archidée et autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer les pièces à intervenir.

MISSION CONSEIL EN URBANISME

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire, le Cabinet Archidée pourrait intervenir à titre de conseil près des futurs constructeurs du quartier du Patureau.

L'architecte urbaniste aura un rôle de conseil auprès des constructeurs ; il devra également établir un visa avant dépôt de permis de construire.

Cette mission pourra suivre les étapes suivantes :

- Echange préalable sur la base d'une esquisse (rencontre, contact téléphonique, email,...).
- Mise au point du projet.
- Accord formel (visa) sur dossier demande de PC avant dépôt (2 exemplaires du dossier à fournir par le pétitionnaire, dont un qui sera retourné à la Commune avec formulaire de visa).

Coût de la mission :

- Logement individuel en lot libre : 320 € HT/U.
- Opération de logements individuels groupés et logements en immeubles collectifs :
 - de 2 à 5 logements : 550 € HT
 - de 6 à 10 logements : 800 € HT
 - \geq 11 logements : 1 000 € HT

Après délibération, le Conseil municipal approuve le projet de convention et charge le Maire ou un Adjoint de signer les documents à intervenir.

MAINTENANCE ET MISE A JOUR DU SITE INTERNET

Monsieur Samuel Delaunay propose à l'assemblée un devis pour la maintenance et la mise à jour du site internet de la commune. La société Siteweb-creations.com qui a créée le site serait chargée de la maintenance et de la mise à jour et ce pour un coût annuel de 660 €. Le Conseil municipal approuve le devis présenté pour l'année 2009.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Monsieur Samuel Delaunay indique que le bulletin de janvier est prêt à distribuer. Il comporte quatre pages supplémentaires en raison de la densité des informations. Monsieur Delaunay évoque les difficultés rencontrées pour le respect de la date de dépôt des articles.

COLLÈGES SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

Madame Patricia Angibaud évoque les problèmes de capacité du Collège Condorcet et l'éventualité de modification de la carte scolaire. L'hypothèse de scolarisation des enfants de La Limouzinière à Legé a été évoquée mais actuellement aucune information officielle n'a été apportée. Les associations de parents d'élèves vont se mobiliser dans les prochains jours pour essayer d'obtenir des informations.

COMMISSION JEUNESSE

Monsieur Marc Chiffolleau fait un compte rendu de la commission jeunesse et évoque le projet d'un atelier théâtre.

**PROCHAINE RÉUNION
9 FÉVRIER 2009 à 20 H 30**